



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 décembre 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 Décembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 24 Décembre 1998

**Assurance pour l'organisation d'expositions et le transport d'oeuvres
d'Art**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON,
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M.
Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-
BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme
Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine
CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre
GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M.
Hervé LAMPIN, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE,
M. Jacques VANDIER

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à M. Alain PAGE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D98582

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 décembre 1998

**Règlementation Commerce Local
Transports**

**Assurance pour l'organisation d'expositions et le transport
d'oeuvres d'Art**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire,

Après examen par la Commission Générale,

En application du décret 98.111 du 27 février 1998 modifiant le Code des Marchés Publics et de l'article R 511.2 du Code des Assurances, un appel à candidatures des Sociétés d'Assurances a été effectué pour l'organisation d'expositions et le transport d'oeuvres d'Art.

Seule une Société d'Assurances a répondu à notre consultation pour un marché à bons de commande d'une durée d'un an à compter du 1er janvier 1999.

Il s'agit de la Société COLLECTIVITES CONSEILS sise 141 avenue Salvador Allende - 79021 NIORT CEDEX, courtier pour la Société NORDSTERN.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser M. Gilles FRAPPIER Adjoint au Maire à signer le contrat d'assurances avec COLLECTIVITES CONSEILS sis 141 avenue Salvador Allende - 79021 NIORT CEDEX

(M. Bernard BELLEC, Président de la SMACL, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)